

Bibliothèque municipale de Mons en Baroeul : La salle multimédia

PRÉSENTATION DU SERVICE

La bibliothèque met à votre disposition 7 postes multimédias permettant d'accéder à l'Internet. Un bibliothécaire peut vous aider ponctuellement dans vos recherches d'informations.

Un traitement de texte est disponible sur chaque poste. La bibliothèque ne propose pas d'initiation à ce logiciel. L'utilisateur doit être autonome.

L'utilisation des postes est gratuite mais l'impression de documents est payante.

I - CONDITIONS D'ACCES

- L'accès est réservé aux personnes munies de leur carte personnelle d'adhérent à la bibliothèque. La présentation de la carte est obligatoire lors de chaque accès.
- L'accès est réservé aux adhérents de plus de 10 ans.
- L'accès est limité à 1 personne par poste.
- Le temps d'accès est limité en fonction de l'affluence à une heure par jour et par personne, afin de rendre ce service accessible au plus grand nombre.
- Pour être sûr de disposer d'un poste, la réservation est conseillée. La réservation a lieu sur place et aux heures d'ouverture du secteur multimédia. L'adhérent réserve soit pour la semaine en cours, soit pour la semaine suivante.

Tout retard de 5 minutes à un rendez-vous annule la réservation : le créneau horaire est alors attribué à un autre adhérent. En cas de récidive, la bibliothèque refusera les réservations ultérieures.

- L'impression de documents est payante : 0,10 € la feuille en noir et blanc et 0,30 € en couleur. Les documents imprimés sont remis par un bibliothécaire après encaissement et sont limités à un usage strictement privé (respect des droits d'auteur). Toute impression accidentelle est facturée.

II – UTILISATIONS ET INTERDICTIONS

- La consultation de l'Internet est exclusivement réservée à la recherche documentaire. Le commerce électronique et le téléchargement de fichiers (logiciels, musique ou vidéos) ne sont pas autorisés. Ces pratiques sont incompatibles avec la mission documentaire que s'est fixée la bibliothèque.
- La consultation de l'Internet doit être conforme aux lois en vigueur (respect du droit d'auteur, respect de la personne humaine...) La consultation de sites incitant à la violence ou à la haine raciale, de sites à caractères érotiques ou pornographiques est interdite, sous peine de radiation du contrevenant.

- La bibliothèque n'est pas responsable de la qualité de l'information trouvée sur l'Internet, ni des éventuelles lenteurs de navigation dues à un encombrement du réseau, à un dysfonctionnement des sites consultés ou à une rupture de la connexion Internet. En cas de problèmes techniques, aucune prolongation ou remplacement de séance ne peut être garanti.
- La sauvegarde de fichiers sur clé USB est autorisée (dans le respect des droits d'auteur). La sauvegarde de fichiers sur les ordinateurs de la bibliothèque n'est pas autorisée.
- La bibliothèque ne propose pas d'initiation à l'utilisation du logiciel de traitement de texte. L'utilisateur doit être autonome.
- Le volume sonore des casques audio doit être réglé de façon à ne pas gêner les autres usagers et les bibliothécaires. En cas d'utilisation irrespectueuse, le casque sera confisqué.
- L'installation de logiciels (par téléchargement ou apport personnel) est interdite. De même, aucun piratage informatique ne sera toléré : modification de l'interface, intervention sur le réseau de la bibliothèque, transmission de virus, modification de sites web, usurpation d'identité etc.

III APPLICATION DU RÈGLEMENT

- Les réparations du matériel ayant subi des dégradations volontaires seront facturées auprès du contrevenant ou du représentant légal dans le cas d'un enfant.
- Tout personne, dès lors qu'elle utilise un poste informatique s'engage à respecter cette charte.
- Afin d'assurer le respect de cette charte, la bibliothèque peut procéder à des contrôles pour vérifier que le réseau est utilisé dans le respect des règles établies. Un historique des connexions peut être consulté et conservé par l'administrateur système, l'utilisation de ces données étant soumise au respect des lois sur l'informatique et les libertés.
- Les bibliothécaires sont chargés de l'application de la présente charte. Ils peuvent décider de l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive d'un usager ne respectant pas cette charte, en particulier en cas de comportement agressif, insultant ou incommodant. Dans les cas graves, des plaintes pourront être déposées.
- Un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public.